

AVIS

RUR.23.1285.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de SWECO Belgium SRL dans le cadre du projet d'aménagement des parkings paysagers du site de l'Abbaye de Villers-la-Ville et visant à détruire des portions d'habitats de plusieurs espèces d'amphibiens

Avis adopté le 21/12/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 17/11/2023 (mail), 23/11/2023 (courrier signé)
Références : DNF/DNEV/PL/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2023 :

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 19 décembre 2023

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 19 décembre 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant respect des conditions émises par la Direction DNF de Mons, jugées nécessaires pour limiter autant que possible les incidences du projet sur le milieu environnant.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »